



Nomination d'un chef de mission.

Vu la proposition du DFAE du 18 juin 1993

Vu les résultats de la procédure de co-rapport et avec l'approbation de la Délégation parlementaire des finances, du 25.8.1993, il est

décidé:

1. M. Benedikt VON TSCHARNER, 1937, de Berne/BE, actuellement chef de la Mission suisse auprès des Communautés européennes à Bruxelles, est nommé en qualité d'ambassadeur et chef de la Mission permanente de la Suisse auprès des Organisations internationales et chef de la Délégation suisse aux négociations sur les mesures de confiance et de sécurité à Vienne.
2. Dans ce contexte, la fonction de chef de la Mission permanente auprès des Organisations internationales et chef de la Délégation suisse aux négociations sur les mesures de confiance et de sécurité à Vienne est rangée à l'échelon IV du degré hors classe, dès la prise de fonction de l'Ambassadeur von Tscharner.

Dès lors, la nomination de M. von Tscharner ne modifie pas son traitement actuel de chef de mission en hors classe de traitement, échelon IV, et son traitement annuel de base reste fixé à Fr. 214'979.--.

3. Lors du transfert du titulaire actuel, la fonction de chef de la Délégation OCDE à Paris sera rayée des Missions classées à l'échelon IV du degré hors classe.

4. Le DFAE est chargé:

- a) de l'exécution de cette décision;
- b) de publier en temps utile cette nomination;

Pour extrait conforme:

Ulrich Müller

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	10	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
	X	EFD	12	-
		EVD		
		EVED		
		BK		
	X	EFK	2	-
	X	Fin.Del.	2	-



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

3003 Berne, le 18 juin 1993

CONFIDENTIEL

Au Conseil fédéral

Nomination d'un chef de mission

- Nomination de M. Benedikt VON TSCHARNER, 1937, de Berne/BE, actuellement ambassadeur et chef de la Mission suisse auprès des Communautés européennes à Bruxelles, comme ambassadeur et chef de la Mission permanente de la Suisse auprès des Organisations internationales à Vienne. Modification des compétences dans le domaine de la CSCE.
-

Pour succéder à l'Ambassadeur Jean-Pierre Vettovaglia à la tête de notre Mission permanente auprès des Organisations internationales à Vienne, le DFAE propose au Conseil fédéral de nommer M. Benedikt VON TSCHARNER, 1937, de Berne/BE, actuellement ambassadeur et chef de notre Mission auprès des Communautés européennes à Bruxelles.

Jusqu'à présent, notre ambassadeur accrédité auprès du gouvernement autrichien était également chef de la Délégation suisse aux négociations sur les mesures de confiance et de sécurité (CSCE) à Vienne. Toutefois, pour une meilleure efficacité et afin que les compétences soient à l'avenir réparties de manière plus logique, nous proposons que dès l'entrée en fonction de notre nouvel observateur auprès des Organisations internationales à Vienne, le domaine ayant trait à la CSCE lui soit également confié. En outre cette organisation correspond aux nouvelles priorités de notre politique étrangère; la politique d'architecture européenne, où la CSCE joue un rôle clé, est désormais devenue un point fort de cette politique étrangère. Cette manière de faire correspond par ailleurs à la pratique suivie en l'occurrence par la plupart des pays européens. Cette nouvelle répartition des tâches entre nos deux représentants à Vienne (bilatéral et multilatéral) n'aura aucune incidence financière, compte tenu que le collaborateur diplomatique actuellement rattaché à l'ambassade, en charge à plein temps du dossier CSCE et suppléant du chef de notre Délégation en question, sera désormais attribué dans cette optique à notre Mission permanente.

Par ailleurs, en raison de l'importance considérable qu'a prise notre Mission permanente multilatérale à Vienne depuis sa création en 1988, et compte tenu que le futur titulaire se verra également confier le domaine de la CSCE précédemment traité par notre chef de mission "bilatéral", le DFAE propose au Conseil fédéral de classer la fonction de chef de ladite Mission à l'échelon IV du degré hors classe, au même titre que les 9 autres représentations diplomatiques dites "classées", à savoir nos ambassades à Bonn, Londres, Paris, Rome et Washington, ainsi que nos représentations multilatérales à Bruxelles, Genève, New York et Paris/OCDE.

Dans ce contexte, et afin que la mesure précitée soit neutre de coût, le DFAE propose que lors du très prochain transfert de l'actuel chef de notre Délégation près l'OCDE à Paris, la fonction de chef de ladite Délégation ne soit à l'avenir plus classée en hors classe de traitement, échelon IV, au même titre que les autres représentations non "classées" de notre réseau diplomatique.

Au vu de ce qui précède, la nomination de M. von Tschärner ne modifiera pas son statut actuel de chef de mission en hors classe de traitement, échelon IV, et son traitement annuel de base restera fixé à Fr. 214'979.--.

Né en 1937 à Trub/BE et originaire de Berne/BE, M. Benedikt von Tschärner est docteur en droit de l'Université de Bâle. Entré en 1963 au service du Département fédéral des affaires étrangères, il fut affecté à titre de stagiaire à Berne puis à Berlin-Ouest. Après un détachement de trois ans à l'Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE), il fut transféré en 1968 à Bruxelles à la Mission auprès des Communautés européennes. En 1970, la direction du Bureau de l'intégration DFAE/DFEP lui fut confiée. En 1973, il fut affecté à Londres en qualité de conseiller d'ambassade chargé des affaires économiques. De retour à l'OFAEE en 1976, il s'occupa, en qualité de ministre de la Conférence sur la coopération économique internationale (Paris), des questions économiques extérieures en matière d'énergie et des relations économiques avec, entre autres, la Chine et l'Iran. De 1978 à 1979, il assumait la vice-présidence du Conseil de direction de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), Paris. En 1980, il fut nommé Délégué aux accords commerciaux avec le titre d'ambassadeur; il s'occupa des questions énergétiques internationales, des pays à commerce d'état en Asie et en Europe ainsi que du Moyen-Orient. Dès février 1985, il bénéficia d'un congé pour exercer les fonctions de Commissaire général de la 25e Conférence internationale de la Croix-Rouge à Genève. Depuis 1987, il est chef de la Mission suisse auprès des Communautés européennes à Bruxelles.

L'approbation de la Délégation parlementaire des finances reste réservée en ce qui concerne la question de la classe de traitement.

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons d'accepter la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES



Flavio Cotti

Annexe: projet de décision

Conformément aux usages internationaux, les nominations doivent demeurer secrètes jusqu'à leur publication.

Le Département fédéral des affaires étrangères se chargera de la publication de cette nomination en temps utile.

Extrait du procès verbal (en 8 exemplaires) au Département fédéral des affaires étrangères pour exécution et en un exemplaire aux autres Départements pour information.

Nomination d'un chef de mission.

Vu la proposition du DFAE du 18 juin 1993

Vu les résultats de la procédure de co-rapport et sous réserve de l'approbation de la Délégation parlementaire des finances, il est

d é c i d é :

1. M. Benedikt VON TSCHARNER, 1937, de Berne/BE, actuellement chef de la Mission suisse auprès des Communautés européennes à Bruxelles, est nommé en qualité d'ambassadeur et chef de la Mission permanente de la Suisse auprès des Organisations internationales et chef de la Délégation suisse aux négociations sur les mesures de confiance et de sécurité à Vienne.
2. Dans ce contexte, la fonction de chef de la Mission permanente auprès des Organisations internationales et chef de la Délégation suisse aux négociations sur les mesures de confiance et de sécurité à Vienne est rangée à l'échelon IV du degré hors classe, dès la prise de fonction de l'Ambassadeur von Tscharner.

Dès lors, la nomination de M. von Tscharner ne modifie pas son traitement actuel de chef de mission en hors classe de traitement, échelon IV, et son traitement annuel de base reste fixé à Fr. 214'979.--.
3. Lors du transfert du titulaire actuel, la fonction de chef de la Délégation OCDE à Paris sera rayée des Missions classées à l'échelon IV du degré hors classe.
4. Le DFAE est chargé:
 - a) de l'exécution de cette décision;
 - b) de publier en temps utile cette nomination;

Pour extrait conforme: